

Au nom d'Allah, l'Infiniment Miséricordieux, le Très miséricordieux

Cinq vertus permettant d'accéder au Paradis

Parmi les enseignements tirés du sermon du Prophète (ﷺ) au cours du Pèlerinage d'Adieu, nous pouvons recenser le *hadith* d'Abû Oumama el Bahilî (رضي الله عنه) où il dit : « *Craignez votre Seigneur, faites vos cinq (prières), jeûnez votre mois, versez l'aumône, et obéissez à votre gouverneur, vous gagnerez le Paradis de votre Seigneur.* »¹ Rapporté par Tirmidhî qui a jugé ce *hadith* bon et authentique. Il a également été rapporté par Ahmad et al Hâkim avec la variante : « *Adorez Votre Seigneur* »²

Cette recommandation contient les facteurs permettant de gagner le Paradis, de jouir de ses bienfaits et de ses délices. Telle est la demeure qu'Allah a réservée à ses serviteurs obéissants et à Ses élus vertueux. Il l'a ornée de généreuses jouissances et de rétributions immenses que nul œil n'a vues, que nulle oreille n'a entendues et qu'aucun esprit n'a pu s'imaginer. « *Personne ne peut deviner quels délices il leur a été secrètement réservé en récompense de leurs bonnes œuvres.* »³

Dans son propos : « *Vous gagnerez le Paradis de votre Seigneur* », il a annexé le Paradis au Seigneur pour exprimer qu'il est honorable, et pour lui donner plus d'ampleur et de considération. Le Prophète a ainsi évoqué cinq illustres moyens de gagner le Paradis et de remporter ses rétributions et ses bienfaits.

Premièrement : « *Craignez Votre Seigneur* », autrement dit : en accomplissant Ses obligations et en s'éloignant de Ses interdictions. Etymologiquement, la piété est le rempart que l'individu place entre lui et ses peurs par protection. Envers Son Seigneur, elle correspond à placer un rempart le préservant de ce qu'il craint de Son Seigneur, comme Sa colère et Son courroux. Elle se manifeste par son obéissance à Allah dans les actes, et son abstention de commettre des péchés comme l'a souligné Talq ibn Habib – Dieu lui fasse miséricorde – :

« *La piété : c'est d'œuvrer dans l'obéissance à Allah, inspiré par une lumière venant d'Allah, en quête de la Miséricorde d'Allah. En parallèle, elle consiste à délaisser la désobéissance à Allah, inspiré par une lumière venant d'Allah par crainte du châtement d'Allah.* »⁴

Il faut inclure dans la piété, la croyance aux fondements de cette religion, à son dogme parfait, et la mise en pratique des commandements de l'Islam et des actes d'adorations. Tous ces éléments caractérisent la piété et particularisent les gens pieux comme le révèle Allah (ﷻ) : « *La vertu ne consiste pas à orienter vos visages à l'Est ou à l'Ouest, mais la vertu c'est de croire en Allah et au Jour Dernier, aux anges, aux Livres, aux Prophètes, et de dépenser, malgré son attachement à la richesse, aux proches, aux orphelins, aux pauvres, aux voyageurs, aux mendiants, et pour les esclaves. C'est d'observer la prière, de verser l'Aumône, de tenir les engagements que l'on prend, de patienter dans le malheur et l'adversité et en pleine ardeur du combat. Ceux-là sont les gens sincères et ceux-là sont les gens pieux.* »⁵

Deuxièmement : « *Faites vos cinq prières* » : signifie : observez avec rigueur les cinq prières prescrites. Le fait de les observer, ainsi, permet de gagner le Paradis. A l'inverse, les négliger entraîne vers l'Enfer. C'est la colonne de la religion et son pilier le plus solide après l'attestation de foi. Elle est le lien entre l'adorateur et Son Seigneur. Elle est la première chose dont on rendra compte le Jour de la

¹ *Sounan E-Tirmidhi* (616) ; el Albani - Allah lui fasse miséricorde - l'a authentifié dans *Sahih Sounan e-Tirmidhi* (1/337).

² *Mousned Ahmed* (251/5) et *Moustadrak el Hakim* (9/1). El Albani - Allah lui fasse miséricorde - l'a authentifié dans *e-Sahih* (867).

³ La prosternation ; 17

⁴ Rapporté par 'Abd Allah ibn el Moubarak dans *e-Zouhd* (1343), et Hennad ibn e-Sari dans *e-Zouhd* (532). El Albani l'a authentifié dans son analyse de *Kitab el Iman* d'ibn Abi Sheïba (p. 39).

⁵ La vache ; 177

Résurrection ; si celle-ci est valide, le reste des œuvres le sera a fortiori.

Si celle-ci est corrompue, le reste des œuvres le sera d'autant plus. Elle est le signe distinctif entre un musulman et un non-musulman. Son observation est donc un acte de foi, sa négligence un acte de mécréance. Nul n'a de religion sans prière et nul n'a sa part dans l'Islam en la négligeant.

D'après le *Musnad* et autres, 'Abd Allah ibn 'Amr ibn el 'As (رضي الله عنه) rapporte qu'un jour le Prophète (ﷺ) a évoqué la prière en ces termes : « *Quiconque l'observe elle lui sera une lumière, un argument, et un secours le Jour de la Résurrection. Quant à celui qui ne l'observe pas, elle ne lui sera pas une lumière, ni un argument et ne lui sera d'aucun secours. Il sera plutôt le Jour de la Résurrection avec Coré, Pharaon, Haman, et Ubay ibn Khalaf.* »⁶

Troisièmement : « *Jeûnez votre mois* », signifie : le mois béni de *Ramadân* en s'abstenant la journée de boire, de manger, et de corrompre son jeûne. C'est un seul mois au cours de l'année durant lequel Allah a décrété de jeûner. « *Ô croyants ! Il vous est prescrit de jeûner comme il l'a été aux générations précédentes ainsi serez-vous pieux. Des jours déterminés.* »⁷ Il correspond à peu de jours où il est très commode et facile de jeûner. Tous les musulmans s'unissent dans sa mise en pratique. Ils y délaissent leurs désirs primaires de boire, manger, et d'avoir des rapports sexuels. Allah va les rétribuer par Sa faveur et Ses bienfaits. Il va parfaire leur religion, perfectionner leurs bonnes œuvres, et les combler de Son immense récompense et de Sa bienfaisance sans limites. Au Paradis, il y a une porte que l'on appelle « *Rayân* » où personne ne peut entrer en dehors des jeûneurs.

Quatrièmement : « *Versez l'aumône.* » désigne celle qu'Allah vous a imposée, et a fait d'elle un droit sur la richesse. Elle n'incombe pas au pauvre dont la fortune n'a pas atteint le seuil minimum annuel requis.

Elle incombe uniquement aux personnes qui en ont les moyens, et cela pour parfaire leur religion et leur Islam et faire fructifier leurs biens et leurs vertus. Elle permet de pallier leur négligence accusée au niveau de leur personne et leurs biens, de les purifier de leurs péchés, et de soulager les indigents et les miséreux. Cela démontre l'excellence de cette dévotion et son immense utilité.

Cinquièmement : « *Et obéissez à votre gouverneur* » : l'impératif signifie qu'il est obligatoire d'obéir au détenteur de l'autorité des musulmans à condition de ne pas désobéir à Allah. Il faut leur prodiguer le bon conseil et ne pas s'insurger contre eux ni sortir de leur autorité. Allah (ﷻ) révèle : « *Ô croyants ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager et à vos détenteurs de l'autorité.* »⁸

Parmi les textes où le Prophète (ﷺ) a confirmé cette notion au cours du Pèlerinage d'Adieu, il y a les propos rapportés par Muslim dans son *Sahîh*, selon Yahyâ ibn Hussayn : « *J'ai entendu ma grand-mère raconter qu'elle a entendu le Prophète (ﷺ) prononcer un sermon pendant le Pèlerinage d'Adieu où il a dit : Si un esclave vous gouverne par le Livre d'Allah, vous devez l'écouter et lui obéir.* »

Il est impératif de prendre ce fait comme un acte de religion et de dévotion permettant de se rapprocher d'Allah (ﷻ). Celui qui a ordonné d'obéir à l'autorité est celui-là même qui a ordonné d'accomplir la prière, le jeûne et l'aumône. Toutes ces pratiques sont autant de moyens d'entrer au Paradis et de gagner la Satisfaction divine.

Ces cinq caractéristiques ont été affiliées aux croyants dans ce *hadith*, car elles les caractérisent et les mènent à la perfection. at-Tîbî – qu'Allah lui fasse miséricorde – a souligné :

« *La sagesse d'avoir lié ces caractéristiques et celles qui viennent ensuite, est de faire savoir que les divers éléments de ces pratiques, dans tous leurs aspects spécifiques, sont propres aux croyants.*

⁶ *Mousned Ahmed* (2/169), et *Sahîh ibn Hibben* (1467). El Haïthami a dit dans *Majma' e-Zawâid* (1/292) : « *les rapporteurs de la chaîne d'Ahmed sont crédibles.* » Sheikh 'Abd el 'Aziz ibn Baz - Allah lui fasse miséricorde - a jugé bonne sa chaîne de transmission dans ses *Majmou' Fatawa* (10/278).

⁷ La vache ; 183-184

⁸ Les femmes ; 59

Ces derniers se distinguent d'entre toutes les nations par ces caractéristiques. Cette annexion les stimule à promptement obéir et sert de rappel par le biais de cet entretien. Par ailleurs, cela leur rappelle que cette annexion dans les actes vient en parallèle à une autre annexion de bienfait qui est plus élevée et plus parfaite. Autrement dit, le Paradis est annexé à la Seigneurie divine les incitant à bien gérer leurs affaires et celle de leurs bienfaits, ce qui les distingue des autres nations. »⁹ Fin de citation.

Ô Allah ! Nous T'implorons de nous faire gagner le Paradis, lieu de tous les plaisirs éternels, et de nous donner les moyens de le mériter, certes Tu entends les invocations et les exauces.

Extraits du livre : *Prêches et sermons extraits du Pèlerinage de l'Adieu* du Sheïkh 'Abd e-Razzaq el Badr

Traduit et adapté pour islamhouse par :
Karim ZENTICI
Relu par Abu Hamza Al-Germâny

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

⁹ *Touhfât el Alḥwadhî* (3/238).